

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PHASES 1 ET 2 DES TRAVAUX DE RECOUVREMENT FINAL ET
AUTRES OUVRAGES CONNEXES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT
MUNICIPAL, SECTEUR SAINT-JOACHIM

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX

1. L'objectif des travaux est de permettre la fermeture des zones d'enfouissement complétées et le captage des biogaz dans ces zones de façon à sécuriser les lieux et à réduire les impacts sur l'environnement conformément à la réglementation en vigueur.

2. Les diverses infrastructures à concevoir pour l'atteinte de l'objectif mentionné à l'article 1 se détaillent comme suit :

1° aménagement des talus et fossés;

2° couvert final étanche sur une superficie approximative de 28 000 mètres carrés;

3° réseau de captage, de pompage et de combustion des biogaz incluant notamment des puits de captage, conduites, événements, accès de nettoyage, trappes à condensat, station de pompage, torchère;

4° revégétalisation du couvert final;

5° bâtiment de service incluant notamment les fondations, la structure, les revêtements extérieurs, la finition intérieure, le chauffage, la ventilation, les instruments d'automatisation et de contrôle ainsi que les travaux de raccordement aux réseaux d'alimentation électrique et d'alimentation en eau;

6° divers comprenant notamment les permis municipaux, les décrets, les certificats d'autorisation, les forages, l'aménagement du terrain dont les clôtures et le terrassement, la signalisation et les travaux imprévus requis pour l'atteinte des objectifs décrit à l'article 1.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrit à l'article 2 s'élève à 1 260 000 \$.

Sous-total : 1 260 000 \$

SECTION III

SERVICES PROFESSIONNELS, SERVICES TECHNIQUES AINSI QUE LE PERSONNEL D'APPOINT

4. L'objectif des services professionnels et techniques est de réaliser diverses études préparatoires et expertises particulières, l'ingénierie préliminaire, l'ingénierie définitive, les relevés de terrain et les analyses nécessaires pour la réalisation des travaux de construction et d'aménagement décrits à l'article 2 ainsi que la surveillance des travaux et autres tâches connexes. Ces services feront l'objet de mandats confiés à des firmes spécialisées ou seront réalisés par du personnel d'appoint engagé à cette fin.

5. Les services décrits à l'article 4 se détaillent comme suit :

1° services professionnels incluant les salaires et dépenses pour la réalisation notamment d'une étude détaillée du profil final et de la stabilité des ouvrages, des relevés de terrain, des plans et devis, des demandes de certificats d'autorisation et décret, des estimés de coûts de construction, des documents d'appels d'offres, de l'arpentage, de la surveillance des travaux et des manuels d'opération et d'entretien;

2° services techniques incluant notamment l'expertise et l'assurance qualité sur les sols, membranes et autres matériaux notamment par sondages, forages, prise d'échantillons et analyses spécialisées ainsi que l'évaluation de la quantité et du contenu des biogaz;

3° divers et services imprévus.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des services professionnels et techniques ainsi que le personnel d'appoint décrits à l'article 5 s'élève à 115 000 \$.

Sous-total : 115 000 \$

TOTAL : 1 375 000 \$

Annexe préparée le 21 janvier 2008 par :

Suzanne Boisvert, ingénieure
Service des travaux publics